

Résolution présentée par la délégation de la Ligue des Etats Arabes

Ligue des Etats Arabes

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Accord avec Israël et relocalisation des Palestiniens au sein des pays membres de la ligue des États arabes.
L'Assemblée Générale,	
Constatant	Que le conflit Israélo-Palestinien crée des conflits qui violent les droits humains de nos frères palestiniens et qu'il désuni les pays de notre ligue depuis 1948.
Attristés	par les massacres perpétuels commis par le mouvement sioniste ainsi que par le climat d'insécurité inhumain dans lequel des familles sont contraintes de vivre.
Désirant	relocaliser les palestiniens qui souhaitent quitter le territoire israélien sur les terres des pays membres de la ligue arabe en leur assurant un avenir et permettre au peuple palestinien de garder un territoire et une identité commune grâce l'indépendance de la bande de Gaza.
Sachant	Que l'état d'Israël et les Etats unis avec leur alliance militaire sont les principaux responsables des actes de colonisation scandaleux et des violence inacceptables commises sur le territoire palestinien.
Souhaitant	Mettre fin à ce génocide qui dure depuis 1948 et retrouver une solidarité entre les pays de notre ligue.
Décide	<p>Un dédommagement financier partagé entre les Etats Unis et Israël à hauteur de 74 milliards de dollars américain sur une durée de 3 ans (24,7 milliards par an). Cette somme permettra aux migrants palestiniens de subvenir à leurs besoins durant les trois premières années post-migratoire d'adaptation.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une indépendance de la bande de Gaza qui permettra au peuple palestinien ne souhaitant par émigrer de conserver une identité nationale.- De céder une part des territoires que les israéliens tentent de coloniser à l'état d'Israël avec but d'instaurer un climat de pays

Le texte français fait foi